

# Colloque : Le lobbyisme et la transparence à un moment décisif

---

## Message principal

- Être guidé par le principe d'**équité** : Le lobbyiste a une responsabilité, mais l'élu également.
- L'éthique est primordiale pour guider l'élu.

## Idée 1 : La légitimité du lobbyisme

### Il existe plusieurs perceptions du lobbyisme

- Légitime ou illégitime, il existe et se doit d'être encadré (différentes visions dans le monde, mais ça existe partout).
- Devrait-on ou non avoir accès à l'élu sans tierce partie ? Oui, un n'exclut pas l'autre (Les députés peuvent et doivent faire les 2. Leur éthique devra les guider dans l'importance (temps et poids des arguments) accordée à chaque point de vue.

### 2 types de lobbyisme

- La légitimation d'un marché par des compagnies.
- La défense ou la promotion de comportements (ex. contre le tabac).

### Importance

- Permet d'éclairer les décisions des élus.
- Les élus ne sont pas des experts en toutes matières et n'ont pas des ressources illimitées.
- Ils ont besoin d'être guidés. C'est pour cette raison que le lobbyisme doit être encadré (Intérêt du lobbyiste qui, dès la 1<sup>ère</sup> communication, dit qu'il est inscrit au registre et l'objet de sa communication. Ça guide, donne confiance et l'élu sait à quoi s'en tenir).
- Les élus font également du lobbyisme entre eux et en allant chercher de l'expertise.

## **Idée 2 : l'importance de la transparence et de l'éthique**

### **L'éthique et l'élu sont au cœur de la question du lobbyisme**

- Parce que l'élu est visé par des communications d'influence, il doit être très sensible à l'éthique.
- Différence entre l'éthique et la déontologie. Aussi, le plus beau code, s'il n'est pas respecté ne sert à rien.
- Le travail de l'élu consiste à rencontrer des gens. Face à ces communications, il doit être conscient de son rôle et ne pas appuyer de produit particulier.

### **La transparence**

- Il faut être capable d'appliquer la loi sur le lobbyisme partout et pour tous (équité lobbyistes/élus).
- L'élu est au cœur de ces communications et doit avoir une responsabilité (comme représentant de la population, l'élu doit représenter les Québécois et non les intérêts d'un seul. L'élu doit donc se sentir concerné et avoir plus qu'une responsabilité morale)
- Ce n'est pas parce que c'est accessible que c'est transparent. Il faut pouvoir «lire» les données. (Étendre le registre à tous n'est peut-être pas la solution, il faut pouvoir traiter les données. C'est aussi le rôle de l'élu de parler à la population, d'être accessible. Cet accès amène plus de transparence, de reddition de compte et moins de cynisme. L'élu ne doit jamais perdre de vue son rôle).

## **Idée 3 : les répercussions sur la gouvernance, la démocratie et la confiance**

Le lobbyisme est positif pour la démocratie dans la mesure où c'est fait de façon transparente (Positif grâce à l'expertise, transparent parce que l'on sait que c'est de l'expertise et non de l'influence indue ou qui sert un intérêt particulier).

L'accès à l'expertise est aussi positif pour la bonne gouvernance.

Si les communications sont effectuées ouvertement, la confiance ne peut pas être mise en péril.

- Les élus et les lobbyistes devraient avoir des responsabilités (un registre aussi pour les élus et qui permettrait la comparaison ?).
- Lorsqu'on ne vise que les lobbyistes, nous donnons l'impression que le lobbyisme est mauvais.

## **Conclusion**

Il faut remettre l'élu au cœur des questions de lobbyisme.

Le lobbyisme existe et, avec un encadrement, est bénéfique.